



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE RESSOURCES

Direction des Ressources Humaines
Carrières



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 3 mars 2025

41 élus présents (59 en exercice, 10 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : "Autoriser l'engagement, le renouvellement de l'engagement et les évolutions de rémunération du personnel non titulaire dans les conditions prévues par la loi lorsque les emplois sont créés au tableau des effectifs."

OUVERTURE D'EMPLOIS PERMANENTS À DES AGENTS CONTRACTUELS
(4.2.1/2651B)

Par la délibération 32/4.1.8/2450C en date du 14 octobre 2024, le Conseil d'Agglomération a fixé l'état des emplois permanents.

Aux termes de l'article L 311-1 du code général de la Fonction publique, les emplois civils permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires. Par dérogation à ce principe, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les cas énumérés dans l'article L 332-8 du code général de la Fonction publique.

Par ailleurs, il résulte de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique que pour chaque emploi ouvert au recrutement d'un agent contractuel, une délibération doit être prise en précisant le motif invoqué, le grade correspondant à l'emploi et auquel se réfèrent le niveau de rémunération, la quotité de temps de travail, la nature des fonctions et le niveau de recrutement.

Dès lors que la délibération précise ces éléments, l'emploi peut être pourvu soit par un fonctionnaire, soit par un agent contractuel.

Dans le cas du recrutement d'un agent contractuel, le contrat établi avec la collectivité sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale totale de six ans. A l'issue de cette durée, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Suite à la vacance d'emploi sur les postes mentionnés dans l'annexe 1, des procédures de recrutement ont été engagées afin de pourvoir ces emplois par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il a été procédé à une large publicité. A l'issue de ces procédures, les personnes retenues ne sont, ni titulaires, ni lauréates inscrites sur liste d'aptitude, il est donc proposé de recruter des agents contractuels dans les conditions du 2° de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique précité.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de Mulhouse Alsace Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Valide le recrutement d'agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article L 332-8 2° du code général de la Fonction publique pour les postes cités dans l'Annexe 1, dès lors que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté,
- Charge le Président de pourvoir à l'engagement et au renouvellement le cas échéant des agents contractuels, y compris la transformation en contrat à durée indéterminée dans les conditions réglementaires.
- Fixe les niveaux de rémunération en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

PJ : (1)

- Annexe 1

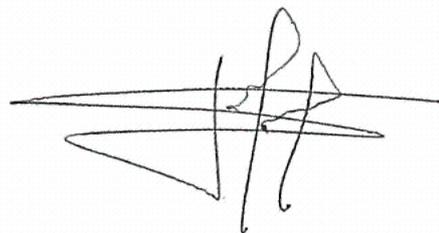
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN

N°	Emploi permanent	Direction Service	Cadre d'emploi	Temps de travail	Quotité	Missions	Niveau de recrutement
1	Directrice générale déléguée à l'Innovation et à l'Évaluation	INNOVATION & EVALUATION	ADMINISTRATEUR	TP	100,00	Placée sous l'autorité du DGS, elle a mission principale d'accompagner la direction générale, les services ainsi que les élus sur les enjeux de politiques publiques, d'organisation interne, d'innovation et d'évaluation.	Diplôme de niveau 6 Expérience dans un poste similaire
2	Gestionnaire Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	RESSOURCES HUMAINES	REDACTEUR	TP	100,00	Chargée, dans le cadre d'une démarche proactive de gestion des effectifs et compétences, de : - Mettre à jour l'État des Emplois en garantissant la fiabilité des données, en diffusant les tableaux de bord et en traduisant les décisions dans le SIRH, - Piloter les demandes liées aux postes en analysant les besoins, en préparant les arbitrages et suivant leur mise en œuvre, - Contribuer à des projets structurants en participant à l'élaboration d'une démarche GPEC, en suivant les cotations RIFSEEP et en réalisant le Rapport Social Unique (RSU).	Diplôme de niveau 5 Expérience dans un poste similaire
3	Gestionnaire Formation	RESSOURCES HUMAINES	REDACTEUR	TP	100,00	Chargée de contribuer activement à la politique de formation et d'accompagnement du personnel de la collectivité : - Organiser les formations individuelles et collectives : gestion logistique, relation avec les organismes de formation, suivi administratif - Participer à l'élaboration du plan de formation et proposer des actions répondant aux besoins de l'organisation, - Informer et orienter les agents sur les dispositifs de formation (CPF, bilan de compétences, VAE, etc.) et les conseiller pour la préparation des concours et examens.	Diplôme de niveau 5 Expérience dans un poste similaire
4	Resonsable adjointe Paie	RESSOURCES HUMAINES	ATTACHE	TP	100,00	Chargée, sous l'autorité du chef de service, d'encadrer une équipe mettant en oeuvre l'ensemble des processus de déroulement de la paie des agents en : - Coordonnant la mise en oeuvre du dispositif réglementaire et technique des processus Paie - Structurant les échéanciers de paie et en garantissant l'exécution - Contrôlant et sécurisant les opérations mensuelles de Paie Participe au fonctionnement transversal au sein de la DRH en : - Veillant à la coordination des informations notamment en matière de rémunération et de maladie avec les différents services de la DRH - Apportant l'expertise juridique et technique dans le suivi et la gestion des dossiers stratégiques RH - Accompagnant les services RH dans le suivi des situations particulières (simulation, rupture, éléments variables, ...) - Participant à la mise en oeuvre des objectifs définis par la Direction	Diplôme de niveau 5 Expérience dans un poste similaire